

Observation n°311 du 16/04/2023

À l'attention de Monsieur René SOUDE, commissaire-enquêteur

La création de la zone Natura 2000 Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois correspond à un espace de protection incontestable et INCONTOURNABLE, au statut reconnu à la fois sur le plan régional, national et européen. La ZNIEFF type I créée en 2021 soutient cet intérêt patrimonial.

Or, dans l'étude d'impact, l'implantation du projet éolien, située sur cette dernière zone, n'est pas du tout prise en compte : OMISSION INACCEPTABLE que vous ne pouvez occulter, me semble t'il.

Pourtant les suivis sur place de la LPO notamment, attestent la présence d'espèces protégées, dans l'aire immédiate du site : Outardes, Cédicnèmes criards, Busards cendrés et Saint-Martin, Bruant ortolan, Vanneau huppé, présences INCOMPATIBLES avec l'implantation de l'éolien.

Quant aux premières, les outardes, de plus en plus d'études, attestent de l'urgence de leur sauvegarde, et leur préservation est un enjeu majeur. L'une des dernières notamment, celle du *muséum National d'histoire Naturelle de 2020, commandée par le ministère de la Transition Écologique et solidaire*, s'en fait l'écho. L'historique (rappelé par l'observation de Cyrille Poirel), illustre que nous sommes, (en appui la carte du Poitou-Charentes), les derniers dépositaires de leur survie. Préservons l'extension de leur zone de vie, d'autant plus ici à Doussay, extension qui atteste que l'optique de la reconquête n'est pas illusoire.

Les efforts financiers européens et nationaux mis en place, contrebalancés par les intérêts du lobby éolien, n'auraient donc servi à rien.

S'il vous plaît, monsieur le commissaire, reconnaissez que ce projet de parc est inapproprié.

Cordialement - L. Moine